

MARCHE 2019064

REHABILITATION DE LA PISCINE PRE-LEROY A NIORT – LOT 10 MENUISERIES INTERIEURES BOIS –

Avenant n° 3

ENTRE :

la Communauté d'Agglomération du Niortais, représentée par son Président, agissant en vertu de la délibération du Conseil d'Agglomération du 15 décembre 2014

d'une part,

ET :

Le titulaire du marché, l'entreprise RIDORET MENUISERIE, sise 70 rue de Quebec – ZI Chef de Baie – 17041 LA ROCHELLE – SIRET 302 000 797 00042, représentée par :

(Qualité, nom, fonction) :

d'autre part,

Vu :

- le marché 2019064 relatif à la réhabilitation de la piscine Pré-Leroy à Niort, pour le Lot 10 – Menuiseries intérieure, signé entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et l'entreprise et notifié le 26/03/2019 ;
- La délibération du Conseil d'agglomération de la CAN en date du 16 novembre 2020

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

Des modifications des piètements des bancs, placards et étagères sont rendues nécessaires.

ET IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - MODIFICATION DES PRESTATIONS

Les travaux décrits au marché initial sont modifiés pour prendre en compte les adaptations décrites aux devis V1-77542-7 et V1-78354-6 annexés.

ARTICLE 1 - MONTANT DU MARCHE

Le montant du marché est modifié comme suit :

	montant après avts 1 et 2	montant de l'avenant 3	montant après avt 2
Montant total HT	308 998,28 €	- 40 168,00 €	268 830,28 €
TVA 20,00%	61 799,66 €	- 8 033,60 €	53 766,06 €
Montant total TTC	370 797,94 €	- 48 201,60 €	322 596,34 €

Soit une diminution de - 8,90 %

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20201116-C33-11-2020-DE
Date de télétransmission : 01/12/2020
Date de réception préfecture : 01/12/2020

ARTICLE 2 - DELAI D'EXECUTION

Le délai d'exécution est inchangé.

ARTICLE 3 - ANNEXES

Le présent avenant comporte 2 annexe(s).

Toutes les clauses du marché non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

FAIT EN UN EXEMPLAIRE ORIGINAL

A, le,
Le titulaire

A Niort, le,
Le représentant légal de la CAN